ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master 1ère année Mention Marketing Vente Parcours Marketing (FA-FC)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 613-5, D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

ARRETE :

Article 1er
La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master
1ère année
Mention Marketing Vente
Parcours Marketing (FA-FC)

est composée comme suit :

- Julien GROBERT, Maître de Conférences — Président
- Stéphane SALGADO, Maître de Conférences
- Cyrielle VELLERA, Maître de Conférences

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 14/03/2024

Pour le Président, et par délégation,
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire
Université Toulouse Capitole
Cosima BLUNTZ

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr